

LABROUSSE

Informations communales



Sommaire

Le mot du Maire

Vie de la commune

Travaux

Ecole

CABA

No : 13 février 2010

QUELQUES PHRASES POUR DIRE QUELQUES MOTS

Voici bientôt 2 ans que nous avons été élus, le temps s'envole rapidement ; aussi avec ce 2^{ème} bulletin communal, nous allons essayer de vous informer concernant l'activité du conseil municipal de manière la plus exhaustive possible et essaierons chaque année de faire de même.

Pour notre Commune, le grand chamboulement est notre entrée à la CABA, effective depuis le 01 janvier 2009, une petite révolution, mais révolution obligatoire pour assurer l'avenir de notre Commune, si avenir il y a pour de petites entités comme la nôtre pour faire face aux charges de plus en plus lourdes et pour assurer un minimum vital à ses habitants avec des recettes sans arrêt remises en cause ; un exemple : bientôt il n'y aura plus aucune subvention pour l'entretien de la voirie (plus de 15 kms pour nous).

Avec la fin de la Communauté de Communes de la HAUTE CHATAIGNERAIE et avec du recul, celle-ci était une ineptie (de 15 ans) qui coûtait plus de 20.000,00€ par an aux contribuables de la Commune à travers les taxes additionnelles perçues directement pour assurer son fonctionnement.

La CABA assure le sien en percevant uniquement la taxe professionnelle.

Avec l'obligation faite par l'Etat d'intégrer une intercommunalité, rejoindre le Pays de MONTALVY aurait été une aberration, mais certains prétendent l'inverse.

Le changement le plus perceptible se situe au niveau de la gestion de l'eau et de l'assainissement. Pour ceux qui sont raccordés au réseau collectif, cela a entraîné quelques grincements de dents mais nous dépendons à chaque instant de l'eau qui coule au robinet ; nous n'avions plus les moyens d'assurer correctement les exigences d'aujourd'hui et encore moins celles de demain (ceux qui affirment le contraire sont des irresponsables). Depuis le début de l'année, les services techniques de la CABA ont assuré de nombreux travaux :

traitement permanent de l'eau dans les châteaux d'eau, reprise des installations électriques, mise en place d'un service d'alerte, reprise de nombreux branchements particuliers, dépannage immédiat en cas de fuite, remise en service des purges...

*** Le transport des personnes et des élèves du secondaire en particulier qui coûtait de plus en plus au budget communal du fait de la baisse des effectifs avec des charges fixes incompressibles (à moins d'augmenter de manière insupportable la participation des familles) Avec leur titre de transport, les élèves peuvent emprunter l'ensemble du réseau urbain, un peu plus certain.**

*** Mais aussi la prise en charge globale des ordures ménagères, un meilleur suivi du tri sélectif.**

*** L'accès gratuit pour l'école au centre aquatique, l'accès gratuit de tous à la médiathèque communautaire d'AURILLAC.**

En dehors de la CABA, il y a d'autres domaines dont nous avons conservé la maîtrise ; là nous faisons en fonction de nos moyens qui sont limités.

Notre actualité c'est le lotissement de FONTRouGE ; ce sera bientôt six nouvelles maisons avec de nouveaux visages ; la vente des lots a été très rapide, certainement le choix de petites parcelles correspond plus à la période actuelle et l'engagement là aussi avec la CABA dans le dispositif du Pass Foncier, favorise l'accès à la propriété à des familles modestes.

Concernant la réhabilitation de l'ancienne école de MOISSAC, les travaux ont enfin débuté. Normalement ils seront achevés en fin d'année ; deux nouvelles familles devraient rejoindre notre Commune.

Grâce aussi à une nouvelle approche dans ce domaine, certains propriétaires ont décidé de vendre du terrain destiné à la construction favorisant la venue de nouveaux habitants, domaine que nous devons soutenir comme récemment lors d'un blocage un peu trop tatillon de l'Administration.

Sans apport de sang neuf, une société se replie sur elle même et se sclérose lentement avec une mort certaine à plus ou moins long terme.

Nos soucis présents sont, bien sûr, la fermeture du dernier commerce du village, en vente actuellement, mais qui crée un vide important quel que soit l'avis que l'on ait à ce sujet ; la fermeture d'une classe à la prochaine rentrée, suite à une baisse rapide d'effectif dûe au départ de quelques familles nombreuses et aussi à la fuite de nombreux enfants vers d'autres lieux pour des raisons de convenances personnelles mais qui sont préjudiciables à l'équilibre précaire de notre école.

Dans d'autres domaines il y a quelques satisfactions, en particulier le redémarrage de l'équipe de foot après une année sabbatique, l'engagement de nouveaux bénévoles ayant permis de continuer l'aventure débutée en 1968 ; le maintien d'une présence postale avec l'ouverture de l'agence communale installée dans les anciens locaux qui ont été rénovés ; ce n'est pas la panacée mais il faut parfois savoir être réaliste.

Voici en quelques mots ce dont je souhaitais vous entretenir ; je reste à votre écoute pour essayer de trouver une solution à vos problèmes dans la limite de mes modestes moyens.

Gérard PRADAL

VIE DE LA COMMUNE

ETAT CIVIL (2009)

Mariage : néant

**Naissances : Natisia DELRIEU, 22 Cité des Pins, le 11 mars 2009
Quentin CHATEAU, 1 Lotissement Julhac, le 19 mars 2009
Camille DAUDE, Julhac, le 01 octobre 2009
Lou-Anne MONS, Le Garric, le 03 octobre 2009**

**Décès : LESCURE Pierre, Lasveissières, le 05 février 2009
NUGOU Marie-Louise, Fontrouge, le 27 juillet 2009
LACALMETTE Alice, La Croix St Pierre, le 06 octobre 2009
VIGNAL Marie, Moissac, le 08 novembre 2009**

**Transcriptions de décès : BOS Henri, Moissac, le 08 novembre 2009
MONDOR Pierre, Le Garric, le 24 décembre 2009**

Autres transcriptions de décès en Maisons de Retraite ou d'Accueil (additif à l'état paru sur le bulletin municipal d'avril 2009) :

**CASSE Yvonne (Lavergne)
GAMEL Célestine (Le bourg)
LAMOUREUX Maria (Moissac)
CANIS Elise (Lescure)
DELROUX Jeanne (Fontrouge)**

LISTE ELECTORALE – Au 10 janvier 2010 : 346 électeurs inscrits soit 161 électeurs et 185 électrices (dont 11 de moins de 21 ans).

LA POSTE

Suite à la fermeture du café qui assurait le relais-poste, la municipalité a décidé le retour de cette exploitation à...l'ancien bureau de poste, ainsi que le dépôt de livres de la médiathèque départementale après 3 ans à la Mairie. Egalement vente de cartes de pêche et dépôt de piles usagées.

Après une période de formation, le fonctionnement en est assuré, depuis le 6 juillet 2009, par Valérie GAILLARD, agent technique communal.

L'Agence Postale est à votre service, pour les opérations courantes de courrier, colis et services financiers, 6 jours sur 7, du lundi au samedi, de 09h00 à 11h30.

Il est utile de rappeler que ce service ne coûte rien à la Commune. La Poste fournit et entretient tout le matériel ; par ailleurs elle verse mensuellement 962 € à la Mairie, ce montant couvrant intégralement tous les frais de salaires et charges de fonctionnement.

ASSURANCES

LABROUSSE fait partie de la quinzaine de communes de la CABA ayant fait réaliser un audit de leur contrat d'assurance par un Cabinet indépendant.

La nouvelle consultation a abouti à la proposition de trois sociétés. Le Conseil Municipal a choisi de renouveler sa confiance en son précédent assureur qui, par un rabais substantiel, a présenté l'offre la plus avantageuse, entraînant une économie de 38%.

URBANISME

La Commune ne possède pas de document d'urbanisme ; c'est donc le Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'applique.

Après de nombreuses réunions et visites où les deux possibilités (Plan Local d'Urbanisme (PLU) et carte communale) furent présentées, la Commune a opté pour la mise en œuvre de cette dernière, d'un coût moins élevé que le PLU.

La carte communale permet de délimiter les secteurs où les constructions sont autorisées ou non, tels les espaces agricoles et naturels à préserver. Elle permet également de créer ou d'élargir le périmètre constructible et d'exercer un droit de préemption sur des secteurs délimités, en vue d'une opération clairement identifiée.

ENQUETE DE RECENSEMENT

Notre Commune figure dans la liste des communes qui doivent réaliser l'enquête de recensement en 2010. Elle débutera le 21 janvier et se terminera le 20 février 2010. Marie-Thérèse RICROS, secrétaire de mairie, a été désignée coordonnatrice communale et Valérie GAILLARD agent recenseur.

CCAS

Le repas de fin d'année a réuni 35 convives.

46 colis ont été distribués par les responsables.

A compter de 2010, les membres du CCAS et le Conseil Municipal ont décidé de porter l'âge des nouveaux bénéficiaires à 68 ans (au lieu de 65).

Suite à un projet de création d'une unité d'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, le CCAS d'AURILLAC a sollicité les Communes de son bassin pour une subvention d'investissement. (Sur le même principe que celui adopté en son temps pour la Maison de Retraite d'ARPAJON). Le Conseil se prononce favorablement.

AGRICULTURE

En relation avec GROUPAMA et la section locale de la FDSEA, la Commune a servi de trait d'union pour l'achat d'un couloir de contention mis à la disposition de l'ensemble des agriculteurs de la commune.

Une collecte de films plastiques agricoles usagés a été organisée par le GVA d'AURILLAC-VIC-sur-CERE, avec point de dépôt à ARPAJON-sur-CERE.

DENEIGEMENT

Le déneigement des chemins communaux est assuré par Thierry DAUDE (coût : 35 €/heure). La partie située sur le village du Dat a été confiée à l'Entreprise MAYADE de Lagane, laquelle effectuait déjà ce service au Dat-Soubeyrol pour le compte de la Commune de CARLAT.



ELAGAGE – L'achat d'une élagueuse de marque Bromford type Harrier 47S, décidé par le conseil municipal le 5 février 2009, donne une totale autonomie à la Commune. Le montant de cette acquisition sera amorti sur deux ans.

NOUVEAUX ARRIVANTS

A l'invitation de la municipalité, les nouveaux habitants se sont retrouvés, le 23 janvier 2010, à la salle polyvalente pour une rencontre conviviale, clôturée par la dégustation de la galette et le partage du verre de l'amitié. Après la présentation de la Commune, le Maire a remercié les participants d'avoir fait le choix de s'installer ici.

ASSOCIATIONS – Le prochain bulletin fera une large part à toutes les associations qui auront entre temps tenu leur assemblée générale.

TRAVAUX

Lotissement de JULHAC – L'achèvement de la dernière maison a permis à la Commune de faire réaliser le revêtement définitif de la voirie par la Société COLAS.

Lotissement de FONTROUGE – Après les travaux de VRD (Voirie Réseaux Divers) exécutés par l'Entreprise CANTUEL, les 6 lots mis en vente ont trouvé immédiatement preneurs. A ce jour, 5 permis de construire sont déposés.

Logements ancienne école de MOISSAC – Suite aux résultats de l'appel d'offres, le Conseil Municipal a désigné les attributaires de chaque lot. Les travaux ont débuté en janvier. Le délai de réalisation est de 10 mois.

Cité des PINS – Vu les problèmes récurrents de circulation dûs au stationnement gênant de certains véhicules, de nouvelles places de parking ont été aménagées, portant le total des places de 14 à 32.

Musée de PRAT – l'employé communal a réalisé un petit parking.

TERRAIN de football– Suite à la mise en sommeil du Club de foot, certains travaux aux vestiaires avaient été laissés en suspens. La reprise de l'activité sportive a conduit la municipalité à faire exécuter les travaux de réparation correspondants.

ECOLE - Réhabilitation des écoulements d'eaux pluviales

EGLISE – La Société BROUILLET a procédé au remplacement des moteurs de tintement usagés de deux cloches.



ECOLE

Effectifs année scolaire 2009/2010 :

Cycle 1 : 13 élèves

Cycle 2 : 12 élèves

Cycle 3 : 13 élèves

Une fermeture de classe, dûe à une baisse d'effectifs, est annoncée par l'inspection académique pour la rentrée 2010/2011.

Informatique – Le projet informatique préparé par l'inspection académique nécessite le remplacement du matériel de l'école par des ordinateurs portables. C'est un projet lourd mais nécessaire pour lequel la Commune investira plus de 5.000 €.

Cantine – Etude en cours pour une comparaison économique d'approvisionnements en particulier en matière d'épicerie et de fruits et légumes.

COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION du BASSIN d'AURILLAC

TARIFS du service de L'EAU 2010 : abonnement annuel compteur 15/20 mm = 45 €

Prix H.T. du m³ = 1,03 €

TARIFS des services de L'ASSAINISSEMENT : abonnement annuel au réseau public = 16 €

Prix H.T. de la redevance au m³ d'eau consommée = 1,35 €

Prix H.T. de la redevance annuelle au SPANC (non raccordement au réseau collectif) = 24 €

TRANSPORTS (CAB'AVANTAGE)

Les cartes de bus à tarification sociale (CAB'AVANTAGE) se déclinent en 3 catégories :

1 – CAB'AVANT'AGE, sous 3 conditions

- être retraité
- avoir 60 ans et plus
- être non imposable

2 – CAB'AVANTAGE EMPLOI

- avoir 16 ans et plus
- être demandeur d'emploi ou être salarié, bénéficiaire du RSA
- être apprenti ou stagiaire avec ressources inférieures à 50% du smic brut

3- CAB'AVANTAGE PLUS

- avoir 16 ans et plus
- avoir des revenus inférieurs à 50% du smic brut
- être dans l'une des situations ci-dessous :

autre bénéficiaire du RSA

CMU

AAH

Carte d'invalidité d'au moins 80%

TARIF = 24 € par an

Au cours de la réunion du 4 novembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de prendre à sa charge 50% de ce montant. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à la Mairie pour connaître les modalités et la liste des pièces à fournir pour l'obtention de cette carte.

TRANSPORTS

Pour tenir compte de l'adhésion des communes de Labrousse et Vézels-Roussy à la CABA, TRANS'CAB a créé une ligne M – TAD – (Transport à la demande) VEZELS-ROUSSY – LABROUSSE – AURILLAC, avec service régulier en période scolaire (lundi à vendredi) et transport à la demande (mercredi et samedi) toute l'année. Pour cette dernière commodité, il faut obligatoirement réserver ses transports au n° vert gratuit 0 800 33 58 69 au plus tard la veille du déplacement ou avant 10 h pour les voyages de l'après-midi.

Pièces à fournir pour une carte mensuelle ou annuelle : 1 photo d'identité récente, une pièce d'identité, le livret de famille (pour la carte famille) et un relevé d'identité bancaire si option pour le prélèvement.

URBANISME ET HABITAT

OPAH – Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, la CABA soutient les personnes qui souhaitent engager divers types de travaux. Dans ce cadre, deux propriétaires locaux ont bénéficié de cette aide, l'un pour l'installation d'un système solaire combiné, l'autre pour la mise en conformité des systèmes d'assainissement autonome.

PASS-FONCIER

Réservé aux jeunes ménages primo-accédants, le pass-foncier consiste à différer, dans la limite de 18 à 25 ans, l'acquisition du foncier pendant toute la durée de remboursement des prêts souscrits pour la construction. Le coût du foncier est alors porté par l'intervention du 1% logement. Le prêt à taux zéro, dans ce cas, est majoré de 10 000 à 12 500 € couvrant jusqu'à 30% du prix de la construction qui bénéficie également du taux de TVA réduit. Cette accession est enfin sécurisée (garantie du rachat et de relogement) en cas d'accident de la vie. Pour que les primo-accédants puissent bénéficier de ces dispositifs, une implication financière des collectivités a été décidée par le Gouvernement. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a convenu d'adhérer à ce dispositif.



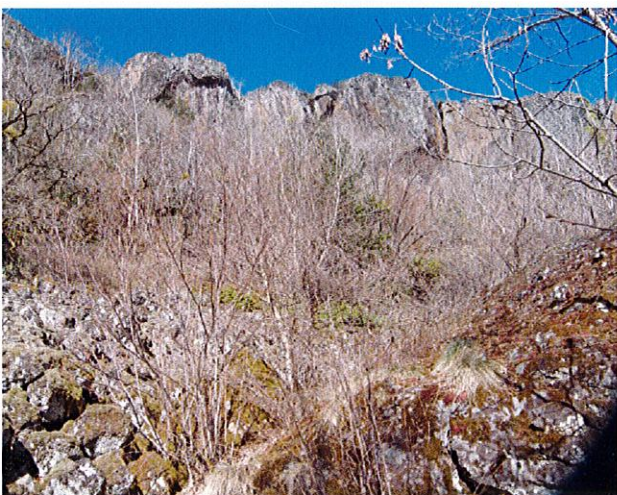
La croix de LASVEISSIERES



La croix de LA FAGE



LAVERGNE



Vue de la ROCHE de MOISSAC



Eboulis ROCHE de MOISSAC